



DECISION MUNICIPALE N° 04 /DM/C/MBA/SG/CIPM/2026

Du 07 mai 2026 portant publication des résultats Du DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N°04/DCR/C-MBNA/CIPM/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°01767-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC du 11 mars 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'EM GOURA DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

LE MAIRE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu le décret n° 2018 /366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'Arrêté n°000263/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de MBANGASSINA, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
- Vu l'arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;
- Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
- Vu La circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu La lettre-circulaire n°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au Contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;

Considérant le DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N°04/DCR/C-MBNA/CIPM/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°01767-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC du 11 mars 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'EM GOURA DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

DECIDE:

Article 1^{er} : L'entrepreneur ci-dessous cité est retenu comme attributaire de la Lettre Commande relative au Dossier de Consultation Restreinte susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOT	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAJ
1	MBANGASSINA	GOURA	ETS JOLLY BA BP: 6872 Yaoundé Tel: 677 737 981	25 099 800	90 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- PREFET MK/NTUI
- ARMP-CE/YDE
- CIPM-MBNA
- AFFICHAGE.-

Mbangassina, le 07 mai 2026.



Le Maire/Maitre d'ouvrage,

Mboéné Bernard



COMMUNIQUE N°_04_/C/C/MBA/SG/CIPM/2026

Du 07 mai 2026 portant publication des résultats Du DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N°04/DCR/C-MBNA/CIPM/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°01767-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC du 11 mars 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'EM GOURA DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

Le Maire de la Commune de MBANGASSINA, Maître d'ouvrage de ladite Commune, communique :

Par décision N°_04_/DM/C/MBA/SG/CIPM/2026, l'entreprise ci-dessous a été retenue comme attributaire de la Lettre Commande relative à l'Avis de Consultation Restreinte susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOT	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI
1	MBANGASSINA	GOURA	ETS JOLLY BA BP: 6872 Yaoundé Tel: 677 737 981	25 099 800	90 jours

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la commune de MBANGASSINA, pour la mise au point des Lettres Commandes correspondantes, sous peine d'annulation.

AMPLIATIONS :

Mbangassina, le 07 mai 2026

- MINMAP
- PREFET MK/NTUI
- ARMP-CE/YDE
- CIPM-MBNA
- AFFICHAGE

Le Maire/Maître d'ouvrage,

Mboéné Bernard

